



APPEL

DE DOSSIERS D'ARTISTES

EXPOSITION
AUTOMNE 2019
Réseau des bibliothèques et
Centre Culturel Jacques-Ferron

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

NO. TÉLÉPHONE RÉG. _____ BUR. _____

COURRIEL _____

DISCIPLINE OU MÉDIUM _____

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EXERCEZ-VOUS CETTE DISCIPLINE? _____

STATUT

Professionnel
Semi-professionnel
Amateur

FORMATION

Université
Cégep
Autodidacte
Autre

EXPOSITIONS ANTÉRIEURES

DATE D'EXPOSITION PROPOSÉE

Veillez S.V.P. joindre :

- cinq (5) photographies de vos productions récentes (les photographies sur CD ne sont pas acceptées)
- un bref curriculum vitae
- la dimension des pièces que vous désirez présenter
- une enveloppe préaffranchie pour vous retourner le dossier une fois la sélection terminée

RETOURNER LE TOUT À CETTE ADRESSE AVANT LE VENDREDI 17 MAI 2019

Bureau de la culture de Longueuil
Proposition d'exposition Automne 2019 – Bibliothèques et CCJF
A/S Mme Stéphanie Laquerre, régisseur
1, boul. Curé-Poirier Est
Longueuil (Québec)
J4J 5K7

Signature

Date

NOTE

Lexique

- Amateur : créations réalisées dans un contexte ou une démarche de loisir.
- Semi-professionnel : créations réalisées par un artiste en émergence, dont la pratique régulière commence à apparaître, à percer et à retenir l'attention par la qualité et le niveau d'excellence de son travail d'artiste.
- Professionnel : créations réalisées par un artiste dont la pratique est régulière et qui répond aux conditions de l'article 7 de la Loi concernant le statut professionnel des artistes (L.R.Q., S-32.01).

Le processus de sélection

Les propositions d'exposition seront soumises à un comité de sélection. Le comité analysera le tout selon les critères suivants :

- Qualité du dossier de présentation;
- Qualité de la proposition d'exposition;
- Statut de l'artiste;
- Demande de dates d'exposition;
- Lieu de résidence de l'artiste.

Lieu d'exposition

Lorsqu'une proposition est acceptée, le Bureau de la culture ou le Service des bibliothèques s'engage à communiquer avec l'artiste et signer une entente formelle avec lui.

L'exposition proposée pourra être présentée dans un ou plusieurs lieux du réseau selon les disponibilités de calendrier des lieux hôtes.

Les expositions seront présentées pendant une période d'environ 4 semaines. Un jour de montage et un jour pour le démontage seront alloués à l'artiste.

Un soutien technique (au besoin) pour le montage et le démontage lui sera offert, ainsi qu'un modèle de carton d'invitation et une affiche.

L'artiste doit, de son côté, assumer l'organisation spatiale de son exposition (un plan du lieu d'exposition lui sera remis), organiser, s'il le désire, les envois et le vernissage de son exposition.